



**Extrait des  
délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2022-2-8-8

Séance du lundi 21 février 2022

**FONDS D'INTERVENTION ALSACIEN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BUFFA Jean-Claude donne procuration à HELDERLE Emilie  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
DEBES Vincent donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
DELATTRE Cécile donne procuration à RUCH Valérie  
DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas  
DREYFUS Isabelle donne procuration à SUBLON Yves  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HELDERLE Emilie  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à REYMANN Anne  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à BIHL Pierre  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MEYER Philippe donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à LORENTZ Michel  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara  
SCHULTZ Denis donne procuration à LORENTZ Michel  
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie  
STRAUMANN Eric donne procuration à BIERRY Frédéric

SUBLON Yves donne procuration à KRIEGER Laurent  
VOGT Victor donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

**EXCUSES :**

HAGENBACH Vincent  
JEANPERT Chantal  
ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-4 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - politique de l'administration générale créant le Fonds d'Intervention Alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-3-8-4 du 26 mars 2021 arrêtant les modalités et les règles précises de fonctionnement du Fonds d'Intervention Alsacien,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-8-6 du 06 décembre 2021 relative à l'exécution par anticipation du budget de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au titre du Fonds d'Intervention Alsacien, des subventions de fonctionnement aux bénéficiaires, conformément aux annexes à la présente délibération.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

- Précise que les imputations budgétaires correspondantes relèvent des programmes P002 et P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Mme Pascale PFEIFFER, en tant que membre de l'Association des Amis de Marcel Rudloff, ne participe ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

